

COMMUNE  
de  
**LIMERSHEIM**  
67150



Tel / Fax: 03 88 64 27 67

E-mail: mairie-limersheim@wanadoo.fr

**Nombre de membres du Conseil  
Municipal élus :**  
**15**

**Nombre de membres qui se  
trouvent en fonction :**  
**13**

**Nombre de membres présents ou  
représentés à la séance :**  
**11**

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **5 novembre 2018**

L'an deux mille dix-huit

Le cinq novembre

le Conseil Municipal de la Commune de LIMERSHEIM, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Stéphane **SCHAAL**.

### Etaient présents :

M. Stéphane **SCHAAL**, Maire  
M. Pierre **GIRARDEAU**, Adjoint au Maire  
M. Sébastien **HURSTEL**, Adjoint au Maire  
Mme Anita **ECKERT**, Adjointe au Maire

Mme Chantal **DIEBOLT**

MM. Hyacinthe **HUGEL**, Bernard **HURSTEL**, Guillaume **LUTZ**  
Quentin **FENDER** et Michel **MUTSCHLER**

### Absents excusés :

MM Philippe **SCHAAL** et Arnaud **WACHENHEIM**

Absents non excusés : Mme Bernadette **SEURET**

### Procurations :

M. Arnaud **WACHENHEIM** pour le compte de M. Pierre **GIRARDEAU**

---

**N°01/06/2018 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018**

### VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N°82-313 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des régions, départements et communes ;

**ET APRES** en avoir délibéré,

## APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 3 septembre 2018.

**N°02/06/2018 MODIFICATION BUDGETAIRE N°2/2018**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget primitif de l'exercice 2018 approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 avril 2018,

VU la modification budgétaire N° 1 du 3 septembre 2018

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des transferts de crédit d'article à article afin de répondre aux engagements budgétaires 2018,

**APRES** avoir délibéré

**APPROUVE**

la modification N°2 du budget de l'exercice 2018 dans les conditions suivantes :

- Ouverture de crédits :

Chapitre 4581	Opérations sous mandat (Dépenses)	+	<b>3 000,00 euros</b>
Chapitre 4582	Opérations sous mandat (Recettes)	+	<b>3 000,00 euros</b>

**SIGNALE**

Que ces mouvements budgétaires n'affectent pas le niveau global des crédits prévus lors de l'adoption du budget primitif 2018.

---

**N°03/06/2018 REHABILITATION DU BÂTIMENT SIS 4 PLACE DE L'EGLISE**

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ « ELECTRICITE »**

**LOT N°7**

**SOCIETE MATT ELECTRICITE**

**MONTANT DE L'AVENANT : 1 972,00 EUROS HT**

**VARIATION : + 11,74 %**

**VOTE A MAIN LEVEE**

POUR : 11  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2131-2° ;

VU le marché « Réhabilitation salle des cérémonies, local paroissial et logements – Lot N° 7 : Electricité » attribué par délibération N° 04/01/2018 en date du 5 février 2018 d'un montant de 16 800,00 euros HT à la société MATT ELECTRICITE ;

**OUI** l'exposé de M. Le Maire à savoir ;

Le marché de base a été notifié en date du 7 mars 2018 pour un montant de 16 800,00 euros HT à la société MATT ELECTRICITE pour les travaux suivants :

DESIGNATION	MONTANT HT
Lot N° 7 : Electricité	16 800,00 €
<b>Total HT :</b>	<b>16 800,00 €</b>

La répartition de l'avenant n° 1 positif d'un montant de 1 972,00 € HT figure dans le tableau ci-dessous,

DESIGNATION	MONTANT HT	VARIATIONS	%	TOTAL
- Travaux préparatoires NF14-100 - Travaux préparatoires ORANGE - Liaisons équipotentielles et mise à la terre - Eclairage public - Dépose - Modification des plans	16 800,00 €	1 972,00 €	11,74 %	18 772,00 €
<b>Total HT :</b>	16 800,00 €	1 972,00 €	11,74 %	18 772,00 €

**APRES EN** avoir délibéré ;

### **APPROUVE**

L'avenant n°1 au marché « Réhabilitation salle des cérémonies, local paroissial et logements – Lot N° 7 : Electricité » attribué à la société MATT ELECTRICITE

Montant du marché initial :	<b>16 800,00 € HT</b>
Montant de l'avenant n°1 :	<b>+1 972,00 € HT</b>
Montant final du marché avec avenant N° 1:	<b>18 772,00 € HT</b>
 Variation globale de l'avenant :	 <b>+ 11,74 %</b>

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à procéder à la signature de l'avenant n°1 au marché « Réhabilitation salle des cérémonies, local paroissial et logements – Lot N° 7 : Electricité » attribué à la société MATT ELECTRICITE et de tous les documents y afférents.

### **POINTS DIVERS INFORMATIFS NON SOUMIS A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET NON TRANSMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE**

#### ***Cérémonie de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918***

La cérémonie s'est déroulée comme de tradition après l'office religieux du 31 octobre 2018. Une soixante de personnes environ étaient présentes.

Cette cérémonie a été marquée par la diffusion d'un film relatant les grands moments de ce conflit, la lecture de poèmes par des enfants, la pose symbolique d'une bougie lors de la lecture de chaque nom de soldat disparu, les chants interprétés par la Chorale Ste Cécile et la projection d'un diaporama des photos des soldats disparus ou rentrés à l'issue de ce conflit.

M. le Maire remercie encore une fois les pompiers et les personnes présentes pour leur participation à cette commémoration du centenaire.

### ***Sinistre du grillage de l'école***

M. le Maire rappelle que lors de la fête du feu de la Saint Jean du mois de juillet 2018, le grillage de l'école avait été largement dégradé et arraché. L'assurance Groupama avait été saisie. Une réponse a été reçue stipulant que ce sinistre n'était pas pris en compte par notre contrat d'assurance. Néanmoins, les travaux ont été réalisés fin août par une entreprise mandatée par la Commune.

Il est cependant rappelé qu'étant donné qu'une plainte a été déposée à la Gendarmerie, une enquête est en cours. Dans le cas où la personne pouvait être identifiée par la gendarmerie (suite à dépôt de pièces auto ramassées sur le lieu des dégâts) l'assurance pourrait indemniser la Commune.

### ***Raccordement électrique – Mme Agnès WEISS***

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme WEISS et son compagnon, membre de la communauté des gens du voyage, installés sur le terrain à l'entrée de Limersheim, souhaitent être raccordé au réseau électrique.

Aussi, M. le Maire indique avoir saisi M. le Préfet quant à cette demande en date du 17 juillet 2018.

Par courrier en date du 27 juillet 2018, M. le Préfet confirme que considérant le Plan Local d'Urbanisme actuel ce raccordement est impossible.

Mme WEISS menace de poursuivre la Commune en justice. Affaire à suivre....

### ***Terrains à construire – Rue Binnen***

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir été contacté par un promoteur immobilier au sujet du terrain ADAM situé rue Binnen, ainsi que le terrain arrière de M. et Mme Yves WALTER. Il envisage d'y faire quatre lots.

Pour le moment, il reste en discussion avec les vendeurs et tiendra la Commune informée des suites données.

### ***Vente ambulante***

Une demande de camion de tartes flambées ambulante a été reçue à la Mairie. Après discussion, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ce dernier considérant qu'une prestation identique est déjà proposée aux habitants de la Commune.

### ***Travaux de rénovation de l'Eglise St Denis et aménagements extérieurs entre les deux bâtiments (Eglise – Salle des Cérémonies)***

Après un rapide exposé sur l'histoire, les dimensions, la configuration de l'Eglise, M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil de Fabrique a arrêté la liste des travaux programmés dans le cadre de la rénovation intérieure de l'Eglise Saint Denis, à savoir :

- Plâtrerie des plafonds chœur et nef
- Peinture des murs avec +/- plâtrerie
- Electricité et lumière
- Remplacement complet du chauffage
- Rénovation du baptistère et des deux tableaux Sorg
- Création d'une zone baptême à l'arrière de l'Eglise
- Nouvel autel pour le chœur et rappel pour les autels latéraux
- Travaux de sonorisation
- Rénovation des abassons du clocher
- Remplacement du système d'enclenchement des cloches
- Acquisition d'une nouvelle cloche pour marquer les 250 ans (tranche conditionnelle)

L'ensemble de ces travaux sont estimés à la somme de 200 000,00 euros.

Les travaux seront sous Maîtrise d'Ouvrage de la Commune de Limersheim et la paroisse remboursera le montant des travaux H.T. afin de permettre à la Commune de bénéficier du remboursement de TVA.

La Commune procédera également à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental afin de diminuer les coûts.

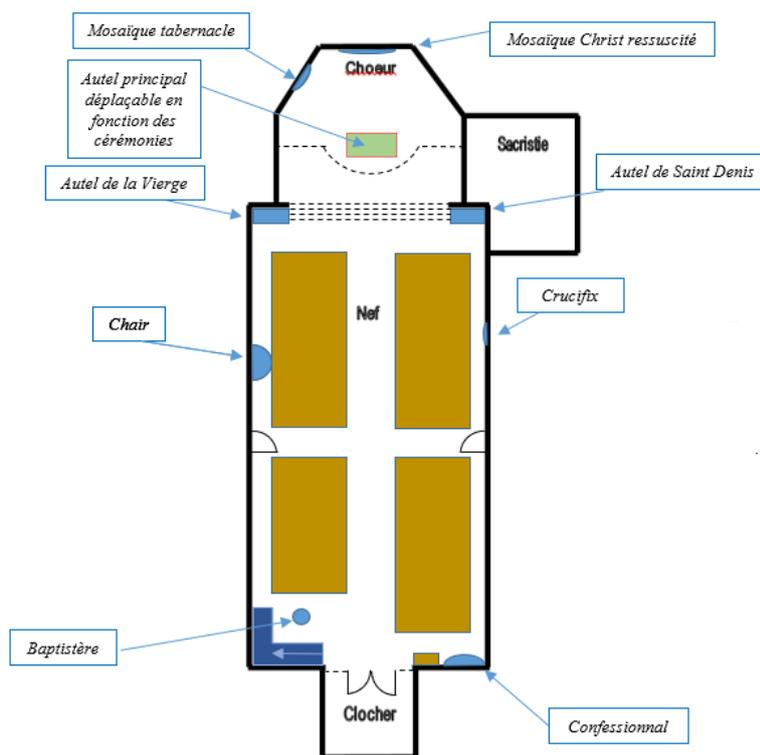
Le Maire indique que le planning prévisionnel des opérations est le suivant :

- Décembre 2018 : envoi des Dossiers de Consultations des Entreprises
- 25 janvier 2019 : Retour des offres
- Entre fin janvier et mi-février 2019 : Ouverture des plis, suivi le cas échéant des négociations avec les entreprises.
- Mi-février à début mars 2019 : Validation des entreprises retenues
- Début avril 2019 : Début des travaux
- Fin septembre 2019 : Fin des travaux
- Fête patronale, octobre 2019 : Inauguration

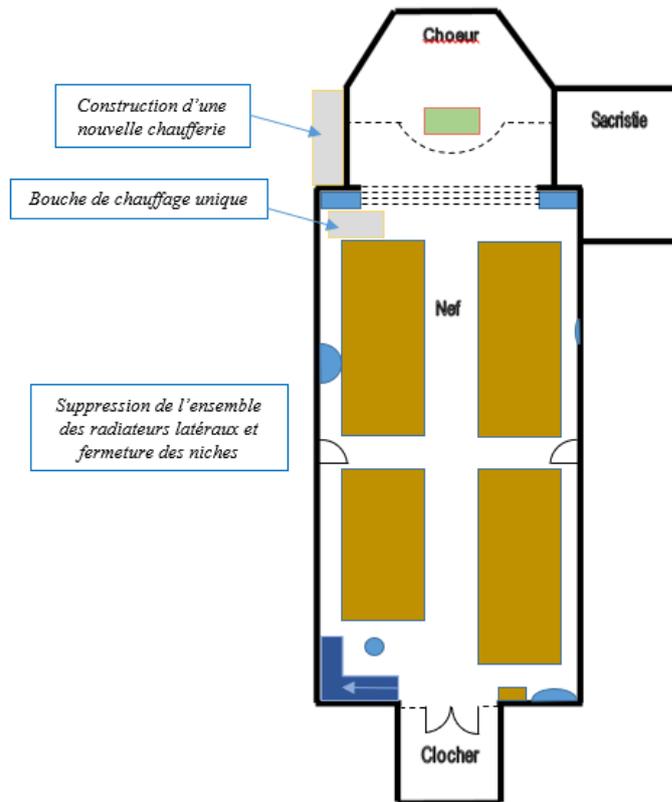
M. le Maire indique qu'il rédige actuellement l'ensemble des pièces composant le Dossier de Consultation des Entreprises. Cependant, le lot chauffage étant complexe, M. le Maire propose d'être assisté de l'entreprise GOULLIoud pour la rédaction du cahier des charges et le suivi des travaux. Cette prestation se chiffre à la somme de 3 200,00 € HT. Le Conseil Municipal accepte cette offre et charge le Maire de signer le bon de commande.

M. le Maire présente encore les plans des travaux programmés de l'Eglise.

### Vue en plan

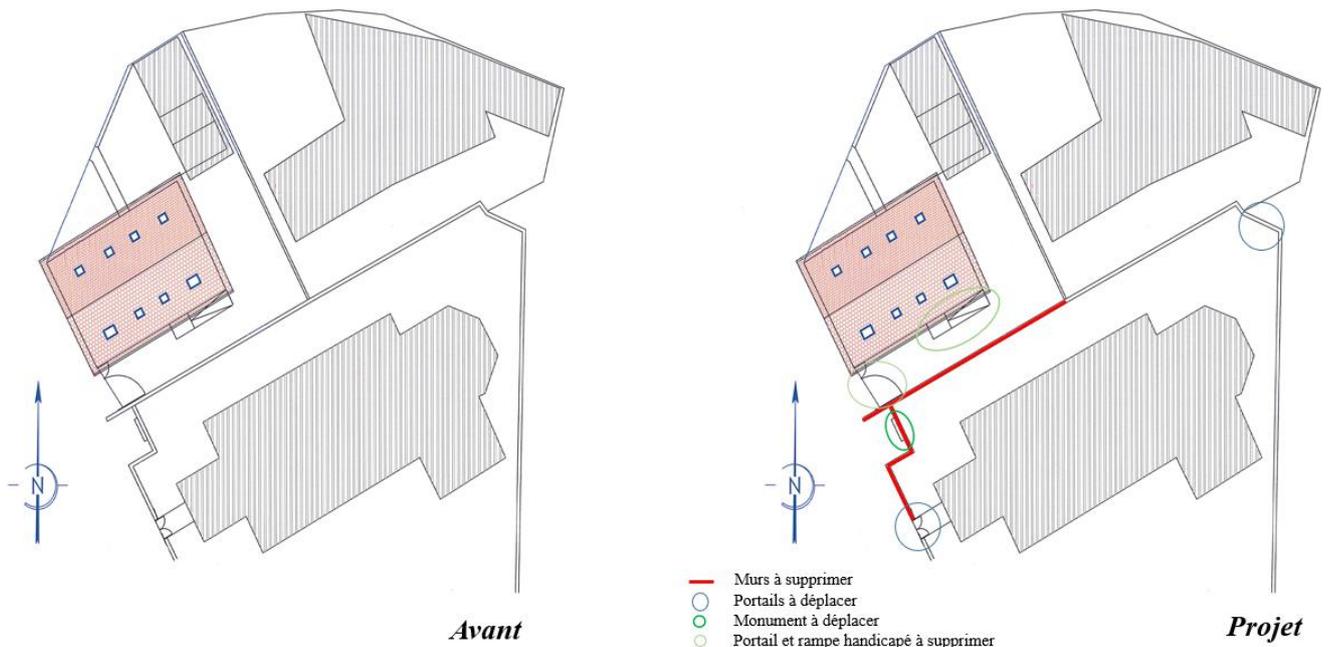


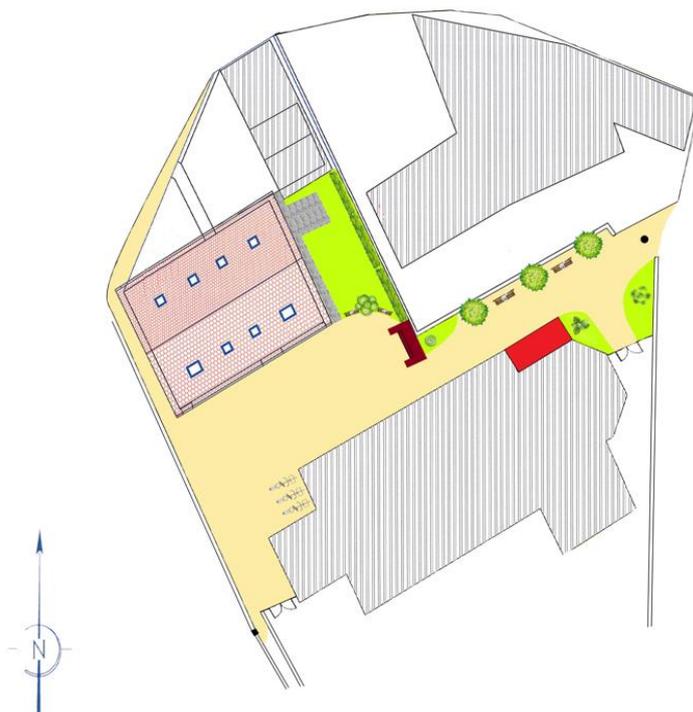
## Présentation du projet de chauffage



M. le Maire indique ensuite que le Dossier de Consultation des Entreprises comprendra d'une part les divers lots pour les travaux intérieurs de l'Eglise et d'autre part un lot travaux de voirie correspondant à l'aménagement de l'espace entre les bâtiments Eglise – Salle des cérémonies.

L'objectif de ces travaux de voirie est la création d'une place avec le déplacement du monument aux morts.





### *Rapports des Commissions*

#### *Commission Vie scolaire, Fêtes et Cérémonie*

- La Fête des Aînés aura lieu le dimanche 2 décembre.

Cette année, le traiteur choisi est Philippe ROME, de Geispolsheim. Il propose un menu à 20 € par personne, contre 24 € par personne pour Fischer-Kientzi. Pour 4€ de plus par personne, la vaisselle et le chauffe assiettes sont fourni. Le Conseil Municipal accepte l'option de vaisselle et chauffe assiettes. La préparation de la salle est prévue le samedi 1<sup>er</sup> décembre après-midi.

- Saint Nicolas passera à l'école le jeudi 6 décembre.
- La réception du Nouvel An et les Vœux du Maire aura lieu le 1<sup>er</sup> dimanche 2019, le 6 janvier. La préparation de la salle se fera comme d'habitude le samedi matin.

### ***Commission Mémoire***

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 15 novembre avec la poursuite de la lecture des textes.

### ***Commission Vivre Ensemble***

- Les textes des associations pour l'édition 2018 du Blattel sont à envoyer pour le 15 novembre.
- Les élections du Conseil Municipal des Enfants sont prévues pour le jeudi 22 novembre.
- Le 1<sup>er</sup> décembre aura à nouveau lieu la Banque Alimentaire à l'atelier du Charron.
- Le samedi 8 décembre se déroulera l'investiture du nouveau Conseil Municipal des Enfants.

### ***Commission Urbanisme, Patrimoine foncier et Chasse***

- La pré-réception des travaux de réhabilitation de du bâtiment au 4, place de l'Eglise est prévue le mardi 6 novembre, pour une réception début décembre.  
Les factures doivent être payées au 31 décembre 2018.  
Un nouvel avenant sera présenté pour le lot 7 – Electricité.
- Une réflexion est en cours concernant les pénalités de retard car le chantier a cinq semaines de retard. Une pénalité d'absence pourrait être mise en place. Lors de la dernière réunion de chantier, seuls Mme FRIESS, architecte, et M. GIRARDEAU étaient présents.
- A partir du mardi 6 novembre, les réunions de chantier auront lieu le matin.
- Les portes du rez-de-chaussée (ERP) ne peuvent pas être réalisées comme prévue. En effet, afin de respecter la conformité ERP, 2 types de portes devraient être mis en place. Aussi, afin d'avoir une harmonie, il est décidé de prendre un type de porte identique sur l'ensemble du rez-de-chaussée. Ces portes seront plaquées effet « Noyer d'Amérique ».
- La convention avec Primagaz a été signée. La cuve sera installée d'ici 15 jours.
- Trois spots sur détecteurs ont été posés rue Binnen afin d'éclairer le chemin en direction du stade de foot.
- L'atelier du Charron manque d'espace de stockage. Aussi, la Commune, propriétaire de l'ancienne maternelle, souhaite stocker une partie dans le préfabriqué, 6, rue du Vin.

### ***Tour de table***

#### ***Pierre GIRARDEAU***

- Le contrat de Régis WOLFFER arrive à échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et n'est plus renouvelable. Un marché de nettoyage sera lancé afin de recourir à une entreprise à partir de l'année prochaine.

#### ***Quentin FENDER***

- Lors de la réunion du Comité des Fêtes, l'idée d'organiser un Festival des Arts a été émise. Affaire à suivre.

#### ***Chantal DIEBOLT***

- Interrogations quant à la suppression des tombes de plus de trente ans non entretenues dans l'ancien cimetière. Stéphane SCHAAL propose d'y faire un tour afin de voir quelles tombes sont fleuries pendant la Toussaint, de relever quelles tombes sont délaissées, et de revenir au printemps pour voir l'évolution.

---

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 10 décembre 2018, si aucune autre obligation n'a lieu entre temps.

M. le Maire clôt la séance à 21 h 51 et remercie les membres du Conseil Municipal pour la tenue et la qualité des débats.

---

**SUIVENT LA SIGNATURE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET AUTRES CONSEILLERS MUNICIPAUX**